

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
1 Guil. 4.....31	Acte pour autoriser les personnes intéressées dans la Commune de la Paroisse de Sainte-Anne La Pérade, dans le Comté de Champlain, à faire des règlements pour la conduite de la dite Commune,.....	1er Mai, 1850.
1 Guil. 4.....53	Acte pour assurer et conférer à certains habitans de cette Province les droits civils et politiques des sujets nés Anglais.—Toutes les procédures relatives à la Naturalisation sont limitées au.....	1er Janvier, 1850.
3 Guil. 4... ..14	Acte pour suspendre encore certaines parties d'un Acte ou Ordonnance y mentionnée, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres Actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les Lettres de Change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins.—Continué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
4 Guil. 4.....33	Acte pour autoriser l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle contre le Feu.—En force, la première fois, jusqu'au 1er Mai, 1839, continué et amendé par 6 Guil. 4, c. 33, jusqu'au 1er Mai, 1856, etc.—Ces Actes sont amendés par 4 et 5 Vict. c. 40, 6 Vict. c. 18, et par 8 Vict. c. 84.—En force jusqu'au.....	1er Mai, 1856, etc.
6 Guil. 4.....18	Acte pour pourvoir à l'Eclairage de la Cité de Montréal par le Gaz.—En force jusqu'au.....	1er Mai, 1861.
6 Guil. 4.....19	Acte pour régler les Honoraires des personnes employées par les Juges de Paix, dans les campagnes, comme Greffier ou Huissier, en certains cas.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc., 1849, etc.
6 Guil. 4.....35	Acte pour pourvoir au traitement Médical des Marins Malades.—Amendé par 8 Vict. c. 12, qui conséquemment expirera en même temps, et continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc., 1849, etc.
6 Guil. 4.....56	Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'Agriculture.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc., 1849, etc.
Ordonnances du Conseil Spécial, B.-C.		
2 Vict. (3).....7	Ordonnance pour amender l'Acte passé dans la trentesième année du Règne de George Trois, chapitre neuf, communément appelé l'Acte des Chemins.—Continuée par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.